

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LA DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLUI DE LA
COMMUNUAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE

AMENAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE ENTRE LES COMMUNES DE L'HOUMEAU ET LAGORD

Par arrêté en date du 27 août 2024, le Président de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle a prescrit l'enquête publique portant portant à la fois sur l'intérêt général de l'opération d'aménagement d'une piste cyclable entre les communes de L'Houmeau et Lagord, et sur la mise en compatibilité du PLUi qui en découle.

L'enquête publique se déroulera :

Du lundi 23 septembre 2024 à 9h jusqu'au lundi 7 octobre à 18h.

Afin de conduire l'enquête publique, le Président du Tribunal Administratif de Poitiers a désigné :

- Monsieur Dominique BERTIN en qualité de commissaire enquêteur,
- Monsieur Jean-Pierre BORDRON en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le siège de l'enquête publique est situé à l'adresse suivante : Communauté d'Agglomération de La Rochelle – 6 rue Saint- Michel - BP 41287 – 17 086 La Rochelle Cedex 2.

Le dossier d'enquête publique comprend notamment le dossier de déclaration de projet, ainsi que l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) rendu sur ce projet.

Pendant toute la durée de l'enquête, chaque personne pourra, aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies de L'Houmeau et de Lagord et de l'accueil du service urbanisme de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, prendre connaissance du dossier, consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête prévus à cet effet.

Le dossier d'enquête publique sera également mis à la disposition du public sur le site internet indépendant et sécurisé ouvert spécifiquement pour cette enquête à l'adresse suivant : <https://www.registredemat.fr/mise-compatibilite-plui-pistecyclable>

Un accès gratuit au dossier est disponible sur un poste informatique mis à disposition du public, à l'accueil du service urbanisme de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle (Service Urbanisme Réglementaire - 25 quai Maubec à La Rochelle), du lundi au vendredi de 9h à 12h30.

Chaque personne pourra formuler, s'il y a lieu, ses observations et propositions :

- Sur les registres papier ouverts à cet effet dans les mairies de L'Houmeau et de Lagord, ainsi qu'au siège de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle (Service Urbanisme Réglementaire - 25 quai Maubec à La Rochelle)
- Sur le registre dématérialisé sur le site suivant : <https://www.registredemat.fr/mise-compatibilite-plui-pistecyclable>
- Par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur chargé de l'enquête publique relative à l'aménagement de la piste cyclable entre les communes de L'Houmeau et Lagord à l'adresse suivante : Communauté d'Agglomération de La Rochelle – Direction des Etudes urbaines – 6 rue Saint- Michel - BP 41287 – 17 086 La Rochelle Cedex 2
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : mec3plui@agglo-larochelle.fr

Information relative à la protection des données personnelles : Toutes les observations et propositions présentées seront traitées par le commissaire enquêteur et la Communauté d'Agglomération de La Rochelle. Sauf mention expresse contraire, le nom de leur auteur pourra figurer dans le rapport ou les conclusions de la commission d'enquête qui seront mis à disposition du public.

Pour être recevables, les observations et propositions du public devront être reçues durant l'enquête, soit du lundi 23 septembre 2024 à 9h jusqu'au lundi 7 octobre 2024 à 18h.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public dans les lieux d'enquête publique suivants, aux jours et horaires précisés ci-après :

Lieux	Permanences du commissaire enquêteur
MAIRIE DE L'HOUMEAU	vendredi 27 septembre de 9H00 à 12H00
MAIRIE DE LAGORD	mercredi 2 octobre de 14H00 à 17H00

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, ainsi que sur le site internet de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle (<http://www.agglo-larochelle.fr/>) pendant un an.

Au terme de l'enquête publique, la mise en compatibilité du PLUi éventuellement modifiée pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur sera approuvée par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle. Tout renseignement concernant le projet de piste cyclable entre les communes de L'Houmeau et Lagord peut être obtenu auprès de la Direction Mobilité et Transports de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle (05.46.30.36.58).